

Le Bac S2TMD

Sciences et techniques du théâtre,
de la musique et de la danse

Du talent, de l'énergie et de la persévérance

Accessible à partir de la 1^{re}, ce bac s'adresse aux élèves musiciens, danseurs et comédiens qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion et la valoriser dans leur parcours lycéen. Motivation, engagement et rigueur sont indispensables. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire.

À noter : en classe de 2^{de} l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre conduit naturellement à l'entrée en cycle terminal. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi cet enseignement optionnel pour accéder au cycle terminal.

Accès

L'accès à la série S2TMD se fait prioritairement à partir d'une entrée en **classe de 2^{de} spécifique « option spécifique de culture et pratique artistiques »**. Il est tout de même possible de demander une 1^{re} S2TMD après une 2^{de} GT dans l'un des trois lycées du Grand Est qui propose ce bac.

Pour y accéder, il est nécessaire d'être inscrit au préalable dans un conservatoire.

Etablissements

Nancy - [Lycée Henri Poincaré](#)
(danse, musique et théâtre)
Internat du lycée Chopin de Nancy

Metz - [Lycée Fabert](#)
(danse, musique et théâtre)
Internat

Reims - [Lycée Jean Jaurès](#)
(danse & musique)
Internat

Mulhouse - Lycée Lavoisier (reentrée 2022)

Emploi du temps

LA 1 ^{re} ET LA TERMINALE S2TMD			
Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la			
Enseignements communs	1 ^{re}	T ^{le}	Coeff
Français	3h	-	■ *
Philosophie	-	2h	● *
Histoire-géographie	1h30	1h30	◆ *
Enseignement moral et civique	18h annuelles		*
LVA et LVB + enseignement technologique en LVA	4h	4h	◆ *
Éducation physique et sportive	2h	2h	◆ *
Mathématiques	3h	3h	◆ *
Enseignements de spécialité	1 ^{re}	T ^{le}	Coeff
Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3h	-	◆ *
Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales	5h30	7h	● *
Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale	5h30	7h	● *
Accompagnement			
Accompagnement personnalisé	Selon les besoins		-
Accompagnement au choix de l'orientation	54h annuelles		-
Heures de vie de classe			-
Enseignements optionnels			
Deux enseignements au plus parmi : - Arts - Education physique et sportive - LVC (étrangère ou régionale)	3h	3h	*
■ Epreuves anticipées : français (coef.5 à l'écrit et coef.5 à l'oral)			
● Epreuves finales : enseignements de spécialité (coef. 14 à l'oral et coef. 16 à l'écrit) + philo (coef. 4)			
◆ Évaluations communes : moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes de contrôle continu (coef. 30)			
* Contrôle continu : moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève, chacun comptant à poids égal (coef. 10)			

Programme

Les enseignements communs à tous les bacs technologiques

Français, philosophie, histoire-géographie, langues vivantes A et B, EPS, mathématiques, enseignement moral et civique.

Les enseignements de spécialité

(Obligatoires, propres à la série de bac)

ECONOMIE, DROIT ET ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE VIVANT - en 1re

Objectifs

Cet enseignement vise principalement à permettre aux élèves d'avoir une représentation exacte et précise de l'environnement et des enjeux sociaux, économiques et juridiques des activités liées au spectacle vivant.

Programme

■ Sociologie des pratiques culturelles

L'étude des pratiques culturelles est un moyen d'appréhender les conditions d'accès à la culture. Ces conditions sont régulièrement l'objet d'enquêtes et d'études approfondies qui en apprécient les évolutions. En s'adossant à une question particulière, ce thème construit des repères et des connaissances qui permettent à l'élève de situer son projet personnel et sa pratique artistique dans le champ plus large des pratiques culturelles.

■ Economie de la culture et du spectacle vivant

Pour protéiforme qu'il soit, le secteur économique du spectacle vivant et de la culture témoigne de caractéristiques particulières qui expliquent sa dynamique et lui permettent d'occuper une place significative dans la consommation des ménages et plus généralement dans les activités économiques et la production de richesses. S'appuyant sur trois questions principales, ce thème apporte à l'élève les clefs indispensables à une lecture informée et critique de ce paysage, et les repères grâce auxquels il peut situer sa pratique artistique dans ce contexte où l'artiste occupe une place centrale mais reste dépendant d'une organisation économique particulière.

■ Environnement professionnel du spectacle vivant

L'environnement professionnel du spectacle vivant réunit de nombreux métiers qui s'articulent étroitement les uns aux autres, notamment dans la perspective de productions artistiques de toutes natures. Si l'artiste est au centre, il ne peut faire valoir sa créativité sans un environnement professionnel associant de nombreuses compétences dans le domaine de la communication, de la production, de la gestion, de la médiation ou encore de la technique. En outre, rares sont les artistes qui n'exercent que leur métier central: ils sont souvent conduits à en exercer plusieurs parallèlement sinon à envisager, pour diverses raisons, des réorientations professionnelles au cours de leur carrière. Ce thème conduit l'élève à prendre la mesure de ces réalités.

■ Droit du spectacle vivant

Dans le domaine du spectacle vivant et plus généralement dans celui de la diffusion artistique, les questions de droit sont importantes et se posent de façon particulière. Si l'artiste doit prendre en compte ce cadre juridique et réglementaire, il peut aussi en tirer parti grâce aux organismes de gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins

qui permettent de protéger l'originalité de sa création. Quelle que soit la responsabilité occupée dans la chaîne de production ou de diffusion artistique, les règles juridiques visent à garantir un équilibre entre la liberté de création, le respect du créateur et une large diffusion publique. Ce thème, adossé à l'étude de cas concrets, permet à l'élève de prendre la mesure de cet environnement et d'acquérir des repères qui lui seront utiles, quel que soit le projet professionnel qu'il envisage.

CULTURE ET SCIENCES CHOREGRAPHIQUES OU MUSICALES OU THEATRALES - en 1re et Te

PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE OU MUSICALE OU THEATRALE - en 1re et Te

Programme chorégraphique

L'élève progresse dans sa technique et acquiert une culture chorégraphique et musicale; il construit une expérience sensible de spectateur et apprend à poser un regard critique sur les œuvres. Il acquiert également des savoirs du corps et des connaissances sur sa mise en jeu en danse, et plus largement dans la société. Il développe un travail chorégraphique personnel et singulier qui renforce sa créativité. Il s'agit d'aborder l'art de la danse par une approche à la fois sensible, pratique, technique et culturelle qui prend en compte la diversité de ses esthétiques.

Programme musical

L'élève travaille de nombreuses compétences selon des équilibres variables liés à la spécificité des situations musicales qui lui sont proposées. Ainsi, lorsqu'il travaille son instrument ou sa voix, il s'enrichit de l'écoute d'œuvres de référence et d'interprétations particulières, ou encore il mène des recherches sur l'esthétique musicale à laquelle s'adosse le langage qu'il utilise. Lorsqu'il élabore un projet artistique individuel ou collectif, il met ses compétences techniques au service d'une vision esthétique nourrie de ses connaissances musicales et de sa culture artistique et générale. Lorsqu'il étudie les œuvres, il enrichit en retour ses pratiques musicales de références nouvelles et découvre la multiplicité des figures techniques qui constituent les langages de la musique.

Programme théâtral

L'élève apprend à exploiter des connaissances sur l'histoire du théâtre et de ses théories, sur ses enjeux dans le monde contemporain, sur les courants artistiques, les œuvres et les artistes, pour nourrir sa propre pratique et faire, en toute conscience et toute liberté, des choix créatifs et singuliers. Cet ensemble contribue au développement de compétences d'interprétation, de création collective et d'analyse.

Les artistes, créateurs, interprètes et professionnels de la culture, sont sollicités pour enrichir les enseignements, notamment à l'occasion de la réalisation de projets artistiques. Dans tous les cas, les équipes pédagogiques entretiennent une concertation régulière avec les institutions culturelles de leur environnement afin d'amener les élèves à les connaître et à en tirer parti pour leur parcours de formation.

Poursuites d'études

Les conservatoires

Au lycée, les bacheliers S2TMD suivent généralement une formation artistique (musicale, chorégraphique ou théâtrale) dans l'un des nombreux CRR (conservatoires à rayonnement régional) et CRD (départemental). Ils y préparent un DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) de [musique](#), de [danse](#) ou d'[art dramatique](#). Certains établissements délivrent toujours le DEM (diplôme d'études musicales), le DEC (diplôme d'études chorégraphiques) ou le DET (diplôme d'études théâtrales), équivalents aux DNOP.

Au niveau supérieur, les CNSMD (conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse) de [Paris](#) et de [Lyon](#) forment des professionnels de très haut niveau. Accès sur concours très sélectif. Ils permettent de préparer un DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de [musicien](#) ou de [danseur](#), qui sanctionne un 1er cycle supérieur d'études musicales ou de danse. Le [CNSAD](#) (Conservatoire national supérieur d'art dramatique) à Paris propose un enseignement en art dramatique intensif sur 3 ans menant au DNSP [comédien](#). Le concours (sur auditions) est ouvert sans condition de diplôme aux candidats justifiant d'un an de pratique théâtrale en conservatoire ou en cours privé.

Et après ? Certains conservatoires assurent la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de [musique](#) ou de [danse](#). Il existe un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique depuis septembre 2019 préparé dans les établissements d'enseignement supérieur habilités. Les conservatoires proposent beaucoup d'autres formations supérieures.

Les pôles d'enseignement supérieur musique et danse

Une dizaine de pôles d'enseignement supérieur artistique délivrent le DNSP, dans diverses disciplines.

Accès sélectif avec le DNOP ou le DEM/DEC/DET. Ces établissements permettent de préparer, parallèlement au DNSP, une [licence de musicologie](#) ou d'une [licence arts du spectacle](#) (parcours danse ou théâtre) dans les universités partenaires. Certains pôles offrent la possibilité de choisir un parcours combiné DE de professeur/DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) ou DUMI/licence.

Le DNSP de comédien (DNSPC) est proposé également dans une dizaine d'écoles supérieures d'art dramatique, spécialités [auteur dramatique](#) et [comédien](#). La spécialité [auteur-marionnettiste](#) se prépare à l'[ESNAM](#) (École supérieure nationale des arts de la marionnette) de Charleville-Mézières.

Les diplômes d'Etat

Pour devenir professeur de musique, danse ou théâtre, il existe des diplômes d'Etat. Ainsi, le [DE de professeur de musique](#) se prépare dans les écoles supérieures de musique, les pôles supérieurs d'enseignement artistique et les CEFEDM (centres de formation des enseignants de la danse et de la musique). Le DE de professeur de danse ([classique](#), [contemporaine](#) et [jazz](#)) est proposé dans les écoles supérieures de danse agréées privées ou dans les CEFEDM.

Le [DE de professeur de théâtre](#) se prépare dans les Pôles supérieurs d'enseignement artistique et dans les écoles supérieures d'art dramatique.

L'accès aux DE se fait sur dossier et concours avec un bac et un DEM/DEC/DET ou un DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle) obtenus dans un conservatoire.

L'université

Contrairement aux conservatoires nationaux supérieurs ou aux pôles d'enseignement supérieur, l'université n'a pas vocation à former des artistes-interprètes. Fondés sur une approche théorique du domaine (musique, danse ou théâtre), ces cursus débouchent principalement sur les métiers de l'enseignement, de la médiation et de la gestion culturelle.

Les licences (bac + 3) et les masters (bac + 5) proposant des parcours musique, danse ou théâtre relèvent en général du domaine des arts. Souvent organisés en liaison avec un conservatoire, ils impliquent un bon niveau de pratique personnelle.

Quelques licences mention [arts du spectacle](#) proposent un parcours danse (dès la L1 ou en L3) : université Côte d'Azur, université de Saint Denis, de Lille etc., ou un parcours théâtre (dès la L1 ou en L3) : université Montpellier 3 ou Poitiers, par exemple. Un niveau de pratique confirmé est souvent exigé. Certaines universités proposent la licence en partenariat avec un pôle d'enseignement supérieur (double inscription obligatoire) afin de préparer 2 diplômes (licence danse et DE de professeur de danse, par exemple).

Les licences mention [musicologie](#) ou [arts](#) avec parcours musique et musicologie sont plus nombreuses. Dans les deux cas, la formation s'équilibre entre la pratique musicale et des cours plus théoriques comme l'histoire de la musique.

Après la licence musique, le master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) mention 2nd degré permet de se présenter au CAPES éducation musicale et chant choral ; le master de musique permet de se présenter à l'agrégation de musique.

Avec une 2e année de licence validée, il est possible de préparer le DUMI ([diplôme universitaire de musicien intervenant](#)), en 2 ans (reconnu à bac + 3). Accès avec le bac ou un équivalent mais il est recommandé de valider 2 années d'études ou d'expérience professionnelle après le bac.

Autre voie, une [licence professionnelle](#), en 1 an : par exemple, gestion et développement des structures musicales ([Le Mans Université](#)) ou assistants de production et d'administration musiques actuelles ([Université de Lorraine](#)).

Perspectives professionnelles

Les études paramédicales mènent aux métiers d'infirmier, pédicure-podologue, psychomotricien, audioprothésiste, technicien en analyses biomédicales, manipulateur en électroradiologie médicale, auxiliaire de puériculture, aide soignant, entre autres.

Les études dans le domaine social conduisent aux métiers d'assistant de service social, de conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur spécialisé ou encore d'éducateur de jeunes enfants.

D'autres possibilités comme les métiers de secrétaire médical ou de gestionnaire de prestations sociales peuvent être envisagées.

Pour aller plus loin



🔍 Zoom sur les conservatoires

Musique, danse, art dramatique... les CNS (conservatoires nationaux supérieurs) dispensent un enseignement de haut niveau de 2 à 5 ans. Les débutants n'y ont pas leur place. La formation artistique de base s'acquiert dans les CRR (conservatoires à rayonnement régional) ou CRD (départemental). Reste à réussir les concours d'entrée.

Conservatoires : la formation de base

Les nombreux CRR (conservatoires à rayonnement régional) et CRD (départemental) proposent un cursus spécialisé conduisant, après 2 à 4 ans d'études, à la délivrance du (diplôme national d'orientation professionnelle) musique, danse ou art dramatique, ou d'un DEM (diplôme d'études musicales), ou d'un DEC (diplôme d'études chorégraphiques), ou d'un DET (diplôme d'études théâtrales). Cycle d'enseignement professionnel initial (Cepi), parcours d'orientation spécialisé... les appellations diffèrent, mais l'objectif est clair : permettre aux plus motivés de continuer des études supérieures. L'accès se fait sur audition et/ou concours, avec un niveau correspondant à une fin de 2e cycle en CRR ou CRD (en moyenne 6 à 8 années de formation et de pratique artistique).

Le DNOP ou un DEM/DEC/DET sont requis pour se présenter aux concours d'entrée des Pôles supérieurs d'enseignement artistique. Ces derniers proposent une formation supérieure de 1er cycle conduisant à la délivrance du DNSP (diplôme national supérieur professionnel) en musique, en danse ou en art dramatique (bac + 3).

NB : Le DNOP devait remplacer les DEM/DEC/DET, mais une grande majorité de conservatoires délivrent toujours ces diplômes.

Les conservatoires préparent par ailleurs aux (diplômes d'État) de [professeurs de musique](#) ou de danse, et aux concours d'entrée dans les orchestres nationaux ou régionaux.

Les conservatoires à rayonnement régional rattachés aux bacs S2TMD du Grand Est

Le conservatoire régional du Grand Nancy

1-3 Rue Michel Ney, 54000 Nancy

03 83 35 27 95

<https://conservatoire.grandnancy.eu/>

Le conservatoire à rayonnement régional de Reims

20 Rue Gambetta, 51100 Reims

<https://www.reims.fr/la-culture-a-reims/conservatoire-a-rayonnement-regional-de-reims-10332.html>

Le conservatoire Gabriel Pierné de Metz

2 Rue du Paradis, 57000 Metz

03 87 15 55 50

<https://conservatoire.metzmetropole.fr/>

Conservatoires nationaux supérieurs (CNS) : le nec plus ultra

Pour suivre une carrière d'artiste interprète, les conservatoires nationaux supérieurs constituent la filière d'excellence. À l'entrée des CNS, une solide pratique artistique préalable est exigée. Les concours (sur auditions) sont particulièrement sélectifs ! La majorité des admis ont suivi une formation artistique dans un CRR/CRD, ou à l'étranger.

En musique, les CNSMD ([Paris](#), [Lyon](#)) proposent plusieurs cycles d'études :

- Le cycle supérieur (1er cycle, qui confère le grade de licence) mène en 3 ans au DNSP [musicien](#).
- Le 2d cycle, en 2 ans, qui confère le grade de master.

■ À noter : possibilité de poursuivre en 3e cycle, en vue d'obtenir un doctorat, à bac + 8 (recherche musique et pratique à Lyon par exemple).

En danse, les CNSMD ([Paris](#), [Lyon](#)) préparent principalement à l'obtention du DNSP [danseur](#) (bac + 3). La formation est organisée sur 5 ans à Paris (dont 2 années de cycle préparatoire supérieur), et sur 4 ans à Lyon (dont une année probatoire).

Le CNSAD (Paris) propose un enseignement en art dramatique intensif sur 3 ans menant au DNSP [comédien](#). Le concours (sur auditions) est ouvert sans condition de diplôme aux candidats âgés de 18 à 26 ans, justifiant d'un an de pratique théâtrale en conservatoire ou en cours privé.

Le CNSMDP propose une formation de musicien-ingénieur du son (quelques places par an), en 4 ans. Sélection sur épreuves musicales, scientifique, réalisation d'un projet personnel, etc. Accès réservé aux candidats de niveau bac + 2 ayant un double profil scientifique et musical (niveau DEM).

